

LE LIEN

Volume 42 Numéro 8

5 juin 2018

Comité de participation commission (CPC)

La dernière rencontre du comité de participation (CPC) pour l'année 2017-2018 s'est tenue le lundi 7 mai. Mme Kathy Beau-séjour, M. Damien Lapointe et moi-même étions vos représentants lors de cette réunion.

Budget de perfectionnement

Étant donné que quelques demandes de participation à des congrès/colloques ont dû être refusées cette année parce que le budget disponible était épuisé, nous avons proposé à la commission scolaire d'augmenter de 5 % le montant alloué à cette forme de perfectionnement et de réduire d'autant celui pour le perfectionnement individuel et collectif. La commission a toutefois décidé d'attendre une autre année avant de prendre une décision. De plus, dans un souci d'équité, **à compter de la prochaine année scolaire, vous devrez acheminer vos demandes de participation à des congrès/colloques au plus tard le 30 septembre.** Ce changement a pour but d'avoir une vue d'ensemble des

demandes plutôt que de les analyser au fur et à mesure. Ainsi, les demandes seront traitées en tenant compte de la date de participation au dernier congrès/colloque et en priorisant celles et ceux ayant la date la plus ancienne. Les demandes reçues après le 30 septembre seront analysées dans un deuxième temps et en fonction des soldes disponibles.

Éducation à la sexualité

Des formations seront offertes au personnel enseignant à l'automne et le déploiement des activités devrait se faire après le congé des Fêtes.

Insertion professionnelle

Un solde de 5 962 \$ est encore disponible. Il y aurait eu quatre à cinq jumelages cette année entre un mentor et un mentoré. De plus, un montant de 100 \$ a été versé à chaque mentor en guise de reconnaissance pour son engagement. En outre, le SEC-CSQ a proposé que les suppléantes

et suppléants puissent être rémunérés lorsqu'ils suivent des formations. La commission scolaire a accepté que les précaires qui assisteraient à une formation qu'elle organiserait en lien avec l'insertion professionnelle lors d'une journée pédagogique soient rémunérés une demi-journée au taux de la suppléance. Enfin, nous vous rappelons qu'un programme de mentorat existe à la commission scolaire et qu'il faut s'adresser à Mme Jocelyne Toupin pour être jumelé à une enseignante ou un enseignant d'expérience ou si l'on veut agir à titre de mentor.

Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COPS)

Après le primaire, le déploiement de ces contenus est prévu en 2018-2019 pour le 1^{er} cycle du secondaire et en 2019-2020 pour le 2^e cycle du secondaire.

Organisation scolaire 2018-2019

La commission scolaire nous a informés qu'il n'y aurait pas de dépassement dans les scénarios transmis aux écoles. Un soutien de 0,4 poste aurait été offert à l'école Saint-Pierre en raison du jumelage des élèves du préscolaire avec ceux de 1^{ère} année. À l'école Notre-Dame-de-Lorette, la commission scolaire a finalement décidé d'accorder trois postes au lieu de deux. Il y aura aussi du jumelage des élèves de préscolaire avec ceux de 1^{ère} année. Au secondaire, en raison du nombre de périodes, la commission scolaire a ajouté un poste au champ 13 et un autre au champ 17 à l'École secondaire du Plateau de même qu'un poste au champ 13 au Centre éducatif Saint-Aubin.

Aménagement de l'horaire à la Rose-des-Vents

Le projet consiste à augmenter le temps d'enseignement d'environ huit minutes par jour afin de libérer douze demi-journées

d'une durée de deux heures chacune durant l'année scolaire au cours desquelles les enseignantes et enseignants seront assignés sans la présence des élèves et invités à se coordonner pour, notamment, préparer des projets avec leurs collègues. Étant donné qu'un réaménagement d'horaire n'est prévu qu'à la Rose-des-Vents l'an prochain, on doit se référer à l'annexe 12 de l'entente nationale qui stipule que 80 % des enseignantes et enseignants doivent être en accord avec le projet puisque les modifications les concernent tous. Un comité auquel assistait le SEC-CSQ a élaboré un projet qui a été présenté aux membres le 18 mai dernier. Aux 25 membres à temps plein qui avaient leur affectation principale à la Rose-des-Vents, la commission et le syndicat se sont entendus pour permettre de voter à 13 personnes supplémentaires soit à statut précaire et/ou qui effectuent une partie de leur tâche dans cette même école. Étant donné que 80,56 % des membres qui ont voté sont en faveur du réaménagement d'horaire pour l'an prochain, le projet sera présenté prochainement aux parents puis au conseil d'établissement, pour adoption.

Correction des épreuves obligatoires

En plus des journées de suppléance allouées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la correction des épreuves obligatoires, les services éducatifs invitent les enseignantes et enseignants qui auraient besoin de plus de temps à s'adresser à leur direction d'école. Il en est de même pour les épreuves imposées par la commission scolaire au secondaire et pour lesquelles le MEES n'accordait pas de libération.

Stéphane Côté, conseiller technique



PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION

Par : Stéphane Côté, conseiller technique

DATES À RETENIR

11 juin 2018	Réunion pour les mouvements volontaires	Centre administratif de La Malbaie 17 h 00 (primaire) 17 h 30 (secondaire)
13 août 2018	Réunion pour les mouvements volontaires	Centre administratif de La Malbaie 10 h 30 (primaire) 11 h 00 (secondaire)
15 août 2018	Réunion pour l'attribution des contrats	Centre administratif de La Malbaie 10 h 00 (primaire) 13 h 15 (formation professionnelle) 13 h 30 (formation générale aux adultes) 14 h 00 (secondaire)

Recherche Schola – Lancement de l'enquête provinciale « Renseignez-nous! »

L'équipe de recherche Schola lance l'enquête provinciale « Renseignez-nous! » auprès du personnel scolaire afin d'entendre la voix de celles et ceux qui travaillent dans les écoles en ce qui concerne les rénovations à venir. Les informations recueillies mèneront à des diagnostics qui reflèteront ainsi la réalité vécue par tous les employés à l'échelle de la province. Les objectifs de rénovation et les pistes de solutions immobilières qui seront identifiés seront ainsi mieux adaptés à la diversité des besoins.

Afin de bien représenter l'ensemble du Québec, 342 écoles ont été choisies au hasard par Schola pour participer à l'enquête. On ne peut nous dévoiler la liste de ces écoles, mais on nous dit qu'il y en a dans chaque commission scolaire et que les en-

seignantes et enseignants sauront prochainement si leur école a été sélectionnée. Ainsi, certains enseignants seront peut-être sollicités sur une base volontaire pour remplir le questionnaire en ligne entre le 30 mai et le 20 juin prochain.

L'enquête « Renseignez-nous! » fait partie d'une première phase de consultation. Bien qu'elle soit menée auprès d'un échantillon limité, l'ensemble du personnel des écoles de la province aura l'opportunité de s'exprimer, s'il le souhaite, lors des prochaines étapes du projet.

On peut en savoir plus en visitant le site schola.ca.

Source : Sylvie Théberge, vice-présidente FSE

SÉCURITÉ SOCIALE

Congés de maladie monnayés et RQAP

Si votre employeur vous verse un montant pour des congés de maladie monnayés alors que vous recevez des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), vous devez en aviser leur Centre de service à la clientèle.

Les congés de maladie monnayés doivent être répartis sur les deux semaines visées par la période de paie au cours de laquelle le montant est reçu.

Exemple 1

Montant pour congés de maladie monnayés versé le jeudi 5 juillet 2018 : 600 \$ (brut)
Montant à déclarer au RQAP : 300 \$ sur la semaine du 24 juin et 300 \$ sur la semaine du 1^{er} juillet

Si les congés de maladie vous sont monnayés alors que vous recevez des prestations de maternité, chaque dollar reçu (montant brut) sera déduit du montant de vos prestations du RQAP. Il est alors généralement préférable de suspendre les prestations du RQAP et d'en décaler le versement (à condition d'avoir l'espace suffisant dans la période de prestations, soit jusqu'à 52 semaines après la semaine de l'accouchement). Pour ce faire, il suffit d'appeler au RQAP pour demander cette suspension avant que les prestations ne vous soient versées.

Exemple 2

Taux de prestations (maternité) : 560 \$ (brut)
Congés de maladie monnayés : 800 \$ (brut)
Montant à déclarer sur chaque semaine de la période de paie : 400 \$
Déduction pour chaque semaine : 560 \$ - 400 \$ = 160 \$
Conclusion : Il serait probablement préférable de suspendre et de décaler les deux

semaines de prestations comprises dans la période de paie, sinon vous perdrez la totalité du montant des congés monnayés.

Si les congés de maladie vous sont monnayés alors que vous recevez des prestations parentales, de paternité ou d'adoption, chaque dollar reçu (montant brut) excédant 25 % de votre taux de prestations (montant brut) sera déduit du montant de vos prestations du RQAP. Vous avez alors le choix entre subir une certaine coupure de vos prestations du RQAP ou en demander la suspension.

Exemple 3

Taux de prestations (parentales) : 560 \$ (brut)
Congés de maladie monnayés : 320 \$ (brut)
Montant à déclarer sur chacune des deux semaines visées par la période de paie : 160 \$
Déduction pour chaque semaine : 25 % de 560 \$ = 140 \$
160 \$ - 140 \$ = **20 \$**

Conclusion : Il serait probablement préférable de déclarer ces petits revenus concurrents et de subir une coupure de 20 \$ par semaine, sauf s'il était déjà prévu qu'il y ait des semaines sans aucun revenu entre la fin des prestations du RQAP et le retour au travail.

Important : Informez-vous de la **date exacte du versement** des congés de maladie monnayés par votre employeur. Par ailleurs, assurez-vous que votre employeur émettra un **relevé d'emploi amendé** qui entraînera une augmentation rétroactive de votre taux de prestations au RQAP.

Source : Mario Labbé, conseiller CSQ

SÉCURITÉ SOCIALE

Nouvelles prestations d'assurance emploi pour proches aidants

Les prestations pour proches aidants sont disponibles depuis décembre dernier. Ces nouvelles prestations peuvent être versées aux personnes qui doivent prendre soin d'un membre de la famille adulte, pour un maximum de 15 semaines avec un délai de carence d'une semaine. Le maximum de 15 semaines de prestations peut être partagé entre plusieurs membres de la famille et être versé sur une période d'un an. Certaines conditions doivent être respectées :

- ◆ Avoir au moins 600 heures assurables
- ◆ L'état de santé normal du membre de la famille a changé de façon importante
- ◆ Sa vie est en danger en raison d'une maladie ou d'une blessure (pas nécessaire que le décès soit prévisible dans les six mois)

Il est possible de combiner ces nouvelles prestations avec les prestations de compassion qui sont de 26 semaines et qui nécessitent qu'un

décès soit prévisible dans les six mois qui suivent. Ce qui porte le total des prestations possibles à 41. Si après l'utilisation des 15 semaines de prestations pour les proches aidants, un décès du membre de la famille est prévisible dans les 6 mois, les personnes concernées pourront alors demander les prestations de compassion.

Il est important de rappeler que, lorsqu'il s'agit d'un enfant, la personne peut demander des prestations pour enfant gravement malade pour un maximum de 35 semaines. Ces prestations peuvent aussi être combinées aux prestations de compassion pour un total possible de 61 semaines.

Pour plus de détails, contactez-nous au bureau du Syndicat.

Source : Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale CSQ

LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET LISTE DE RAPPEL AU 30 JUIN 2018

Secteur des jeunes

Au plus tard le 10 juin, la commission scolaire affiche dans chacune des écoles la liste de priorité d'emploi pour l'octroi de contrats. Si votre nom s'y retrouve, le SEC-CSQ vous invite à valider les informations qui vous concernent puisque toute correction doit être demandée par écrit, au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année scolaire. La commission rend également disponible une version électronique de la liste sur son portail éducatif. À titre indicatif, chaque enseignante et enseignant de la liste en reçoit une copie à son adresse électronique professionnelle.

Secteurs de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle

Au plus tard le 1er juin, la commission affiche dans chacun des pavillons (FGA) ou des centres (FP) la liste de rappel qui sera utilisée pour l'année scolaire suivante. **Toute correction doit être demandée par écrit, au plus tard le 30 juin.**

Stéphane Côté, conseiller technique

EVB Éducation des adultes

Voici deux projets qui ont eu lieu cette année à l'éducation des adultes :

Une ferme à l'école!

Nous avons obtenu 1 000 \$ de la Fondation Monique-Fitz-Back pour un projet de ferme à l'école. Le premier volet consiste à mettre en place un élevage de vermicompost avec l'entreprise Biocompost pour récupérer les déchets de production de la cafétéria de l'école secondaire du Plateau. Le deuxième volet est de réutiliser ce vermicompost pour mettre en place des serres intérieures afin de permettre la culture de salades, de fines herbes et de pousses en tout genre.

Le projet est une collaboration entre l'éducation des adultes, le laboratoire de sciences de l'École secondaire du Plateau, la classe de formation préparatoire au marché du travail et la classe de multi-programmes 1. Un merci particulier à tous nos partenaires pour qui les sciences sont une vraie passion!

Le CAPSA

Le club d'activités physiques pour la gestion du stress et de l'anxiété (CAPSA) a depuis

janvier mis en place un projet pilote de parcours de ski de fond sur les terrains de l'école secondaire du Plateau. Cet hiver, un circuit de ski de fond d'environ 1 500 mètres était accessible derrière l'école. Jusqu'à maintenant, le projet a amassé 4 500 \$ pour financer ses opérations, mais surtout pour acheter de l'équipement afin que nos élèves de l'éducation des adultes, du secondaire et du primaire puissent en profiter.

Le projet est une collaboration de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de l'école secondaire du Plateau, de l'école Félix-Antoine-Savard, de la commission scolaire, de la Ville de La Malbaie, et de nombreux bénévoles. Nos commanditaires sont : Sports Experts, la Virée Nordique, l'organisme PAFILR (programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air) et le FRIL (Fonds régional en infrastructures de loisirs).

Un gros merci encore à tous ceux et celles qui s'impliquent pour faire bouger nos jeunes!

Junior Carrier, enseignant à l'ÉDA

BONNES VACANCES!

Au nom de votre conseil d'administration, l'équipe du bureau du SEC-CSQ vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et surtout de belles et reposantes vacances qui, nous l'espérons, seront ensoleillées du début jusqu'à la fin.

Veuillez prendre note que le bureau du SEC-CSQ sera fermé du lundi 2 juil-

let 2018 au vendredi 10 août 2018 inclusivement.

En cas d'urgence, vous pouvez rejoindre Mme Kathy Beauséjour au (418) 633-8658.

Bon été à toutes et à tous!

Manon Chamberland, Stéphane Côté et Damien Lapointe

